

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET 79/397 du 7/07/79  
/MTJ/ /DF/2103/7  
accordant une bonification de quatre  
(4) échelons à Monsieur ODICKY-EYEN-  
GA-EKOTO Innocent, Administrateur en  
Chef des SAF 2° échelon.

LE MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u l'acte 038/PCT-CC du 30 Mars 1979 portant fondement  
organisation et fonctionnement des pouvoirs publics ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires ;

(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégo-  
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.  
2.62 portant général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la no-  
mination et à la révocation des fonctionnaires des catégories  
A1 ;

(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 du 29.12.1962 fi-  
xant le statut des cadres de la catégorie A des services admi-  
nistratifs et financiers (SAF) ;

(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-  
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de  
carrière et recassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant/les dis-  
positions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires de la République Populai-  
re ;

(/u le décret n° 75/488 du 14.11.75 portant organisation  
des stages effectués par les fonctionnaires et agents contrac-  
tuels de l'Etat ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; des Membres

(/u le décret 79/155 du 4.4.79 portant nomination/du  
Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 76/379 du 12.10.76 portant promotion  
au titre de l'année 1976 des Administrateurs des cadres de la  
catégorie A, hiérarchie I des SAF (travail et administration  
Générale) dont Monsieur ODICKY-EYENGA-EKOTO Innocent ;

(/u la demande de l'intéressé

Attendu que Monsieur ODICKY-EYENGA est bien titulaire  
du Doctorat d'Etat d'un Diplôme d'Etudes Supérieures, d'un di-  
plôme d'Etudes Politiques en relations Internationales et d'u-  
ne licence d'Enseignement du second degré en histoire délivrés  
par la République Française (AIX-en Provence) ;

(/u le procès verbal du Conseil des Ministres en date  
du 28 Août 1975 ;

(/u la lettre n° 457 /PM.CG.MP.SGG du 26/12/78

DECRETE

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29.12.1962 susvisé Monsieur ODICKY-EYENGA-EKOTO Innocent, Administrateur en Chef de 2e échelon indice 1680 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers (SAF) Administration Générale en service à Brazzaville, titulaire du diplôme de Doctorat d'Etat, du diplôme d'Etudes Supérieures, du diplôme en Science Politique et de la licence en Histoire, qui bénéficie d'une bonification de quatre (4) échelons est nommé au 4ème échelon de son grade, indice 1950 Acc = néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de sa formation sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 JUILLET 1978

Par 1 Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

P. Le Ministre du Travail et  
de la Justice, Garde des Sceaux  
en mission,  
Le Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

P. D. BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1  
SGFFP/DFP..... 3  
D. B..... 3  
D.C.F..... 2  
INTERESSE..... 1  
DOSSIER..... 3  
SGEM/BC..... 3